



DECLARATION POUR LE CDEN du 04/02/14

Monsieur le Préfet, Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames, Messieurs,

Dans quelques écoles, des parents d'élèves, apeurés par une campagne menée sur les réseaux sociaux, ont retiré leurs enfants de l'école pour protester contre l'enseignement de la « théorie du genre ». Cette initiative revient à déscolariser les élèves une fois par mois, sans souci de la continuité des apprentissages, au nom d'une idéologie réactionnaire qui enferme les filles et les garçons dans des rôles stéréotypés. Pour l'UNSA EDUCATION, il est inacceptable que les élèves soient instrumentalisés, des familles manipulées et des enseignants menacés pour mener des luttes politico-religieuses au sein même de l'École de la République. L'offensive sans précédent menée contre les ABCD de l'égalité montre à quel point l'école publique laïque est un lieu fondamental de formation des citoyens. L'UNSA EDUCATION se tient aux côtés des collègues pour défendre les valeurs de la République.

Ce CDEN est réuni aujourd'hui pour aborder la généralisation de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Nous tenons à rappeler que ce qui est au cœur de cette évolution est bien l'intérêt des élèves. Nous sommes persuadés que, si les nouveaux rythmes ne régleront pas tout, ils présenteront en tout cas un levier bénéfique pour les élèves les plus en difficultés. De la qualité et de l'organisation choisies en dépendront les effets attendus. Ces rythmes doivent tenir compte également des besoins spécifiques des élèves en maternelle.

Dans notre département, la réalité nous montre que là où la concertation a joué à plein, les nouveaux rythmes se mettent en œuvre dans de meilleures conditions. En effet, une mise en place sur la base d'une concertation sincère entre tous les acteurs de terrain est possible.

Pourtant selon l'endroit où l'on exerce son métier d'enseignant, il est parfois bien difficile de croire à cette réforme car de sérieux obstacles peuvent être rencontrés. Aussi, même si nous savons que dans de nombreuses communes, les projets sont cohérents et positifs pour les élèves, nous devons lors de ce CDEN nous préoccuper de tout ce qui pose problème :

Nos collègues s'interrogent sur l'arbitrage qui sera fait en cas de remontées antagonistes. Quels seront les acteurs qui statueront sur les litiges ? Pour toutes ces raisons, l'UNSA EDUCATION reste intransigeant sur la mise en place de cette réforme.

Cette instance de concertation, au-delà de la simple énumération des horaires, doit permettre d'apporter des réponses précises sur les difficultés rencontrées dans l'organisation de ces rythmes.

Pour l'UNSA EDUCATION, ce CDEN aurait pu être l'occasion de faire un point d'étape du fonctionnement des 16 communes. Une courte expérience au service de tous.

Bien que l'organisation des TAP et la mise en place des PEDT sont de la responsabilité des communes, le SE UNSA et les enseignants ne se contenteront pas d'une coquille vide et refuseront que des élèves soient exclus par des activités payantes qui pénaliseront une fois de plus les élèves les plus en difficulté et dénatureront l'objectif de la réforme.

Fidèle à notre méthode, l'UNSA EDUCATION préfère la concertation et le dialogue social pour obtenir des avancées substantielles pour de meilleures conditions de travail pour les élèves et les personnels de l'Education Nationale tout en respectant l'intérêt de tous.